

## QUESTION ECRITE

<b>Auteur</b>	AdG/LA, par Emmanuel Amoos, Blaise Carron, Raymond Borgeat et Gilbert Truffer
<b>Objet</b>	Pertes fiscales passées et futures attribuables à allègement de l'imposition du capital
<b>Date</b>	15.03.2019
<b>Numéro</b>	91

---

En matière fiscale, le public et les médias ne débattent souvent que de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les bénéfices des entreprises et des coefficients fiscaux. Cependant, au cours des 20 dernières années, diverses autres formes d'imposition ont été abolies ou réduites.

En particulier, l'imposition du capital a été allégée en de nombreux endroits: avec la suppression partielle de l'impôt sur les successions et les donations, la suppression de l'impôt sur les mutations, la réduction de moitié des impôts sur le capital, la réduction de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de capitaux, la réduction de moitié de l'impôt sur les dividendes, la réduction des impôts sur la fortune, allègement fiscal pour les sociétés holding et les allègements en ce qui concerne l'impôt sur les gains immobiliers – également par l'intermédiaire de changements dans la pratique des tribunaux fédéraux. Par ailleurs, avec la RIE II, aucun autre pays au monde n'autorisait des milliards de francs de distributions entièrement exonérées d'impôts provenant des sociétés anonymes (réserves issues d'apports de capital) comme la Suisse depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Et cela bien que la Suisse, comme le montre le dernier BAK Basel Taxation Index pour les entreprises (2017), affiche toujours les taux d'imposition les plus bas.

Des enquêtes quantitatives sur l'ampleur de ces mesures d'allègement font totalement défaut. Or, elles seraient nécessaires de toute urgence pour le débat politique et la prise de décisions en matière de politique budgétaire – notamment eu égard au Projet fiscal 17. Ce d'autant plus que les cantons et les communes exigent plus d'argent de la Confédération.

### Conclusion

Dans ce contexte, nous voulons obtenir une réponse aux questions suivantes:

1. Quels types d'impôts dont les recettes profitent partiellement ou exclusivement au canton et dont les recettes profitent partiellement ou exclusivement aux communes ont été supprimés ou réduits au cours des 20 dernières années? Nous demandons de nouveau une liste complète et détaillée.
2. Quel est le montant estimé des pertes de recettes fiscales annuelles correspondantes par type d'imposition aux niveaux cantonal et communal? Nous demandons également une estimation des pertes possibles de recettes au fil du temps en fonction d'hypothèses plausibles sur l'évolution potentielle.
3. Quel est le montant estimé des pertes de recettes fiscales annuelles depuis 2009 en raison de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital aux niveaux cantonal et communal?
4. Au 31 décembre 2017, l'Administration fédérale des contributions a approuvé plus de deux billions de réserves de capital (plus de 2000 milliards) pour la distribution en franchise d'impôt. Quel est le montant estimé des pertes de recettes fiscales annuelles aux niveaux cantonal et communal? Quels secteurs d'activité des sociétés par actions non cotées ou cotées en Bourse appliquent le principe de l'apport en capital en franchise d'impôt (libre d'impôt) dans le canton du Valais? Combien d'emplois ces sociétés anonymes représentent-elles dans le canton du Valais? Le principe de l'apport de capitaux peut-il exclure le blanchiment d'argent (des milliards proviennent de l'étranger, des milliards retournent à l'étranger).

5. Y a-t-il d'autres explications pour les plus de 2000 milliards de réserves issues d'apports de capital approuvées à ce jour? Quel montant a été déclaré par des sociétés anonymes dont le siège se trouve dans notre canton? Comment se présente la structure des entreprises qui ont déclaré des réserves d'injection de capital (sociétés par actions sous contrôle national, sociétés par actions sous contrôle étranger, sociétés holding au sens strict (sociétés holding pures/sociétés faitières pures), sociétés de gestion de fortune, sociétés de financement ou d'investissement, sociétés anonymes unipersonnelles, etc.)
6. Quel est le montant estimé des pertes fiscales éventuelles du canton et des communes eu égard au Projet fiscal 17 RFFA? Nous demandons une estimation détaillée au taux d'imposition en vigueur.
7. Quels exemples de «revalorisations des réserves latentes en cas de rentrées depuis l'étranger» le Conseil d'État peut-il avoir à l'esprit ou envisager et à quelles pertes fiscales s'attend-il ici eu égard au Projet RFFA?
8. Quelle évolution les sociétés holding, les sociétés de domicile et les sociétés mixtes domiciliées dans le canton du Valais ont-elles connue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 ? Combien d'emplois représentent-elles dans le canton du Valais actuellement?
9. Combien de ces sociétés à statut fiscal privilégié sont déjà passées à l'imposition ordinaire? Et combien d'entre elles sont susceptibles de changer? Quelles en sont les raisons ?
10. Combien de sociétés de capitaux et combien de personnes physiques ont effectivement bénéficié de l'allègement fiscal par type d'impôt, et combien n'en ont pas bénéficié? Nous demandons une estimation aussi précise que possible.